

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 24 FEVRIER 2020 A 19H00
AU 910 ROUTE DE CHATEAU GAILLARD (EX 255 RUE DE LA
MAIRIE), PANISSAGE 38730 VAL-DE-VIRIEU

Conseillers municipaux présents :

Mesdames et Messieurs Daniel RABATEL, Michel MOREL, Gilles BREDA, Florence BARBIER, Henri RIVIERE, Pascal GREAUME, Gilles PONCHON, Gilles BOURDIER, Thierry COHEN, Julien GENTIL, Martine LODI, Charlette MULLER, Elisabeth VANOLI. Mesdames Marie-Agnès TOURNON et Marion COQUILLE (arrivées en cours de séance).

Conseillers municipaux excusés et absents : Mme Françoise GAUTHIER, Mme Dominique GUTTIN, Mme Caroline MARTIN, M. Sébastien ESMIOL, M. Gilbert SAINTE LUCE.

Pouvoirs : néant.

Secrétaire de séance : Mme Florence BARBIER.

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal :

Dans le compte-rendu des commissions, partie éducation, jeunesse, il fallait lire :

- une étude a été commanditée à l'entreprise KALEO afin d'orienter le choix du conseil syndical sur les travaux à entreprendre pour améliorer le bilan énergétique du groupe scolaire ;
- le système de reprise et de valorisation des emballages est en place. Une étude est en cours pour trouver une solution alternative aux emballages plastiques ;
- il est rappelé que la compétence du SIVU de l'Ecole Intercommunale de la Vallée est communale et aucun transfert de compétence n'est même envisagé. La projection des effectifs reste globalement stable. Toute information mentionnant la fermeture de l'école doit être considérée comme au mieux imaginaire, au pire comme mensongère.

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 13 Janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

I. FINANCES :

Compte Administratif 2019 budget communal	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019	1 284 167.80 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019	1 574 332.06 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2019	290 164.26 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019	946 955.17 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2019	580 338.55 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2019	366 616.62 €
RESULTAT 2019	- 76 452.36 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR	256 992.14 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2019	290 164.26 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2019	547 156.40 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT ANTERIEUR	322 733.70 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2019	366 616.62 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT CUMULE	43 882.92 €
RESULTAT DE CLOTURE	503 273.48 €

Pour l'année 2020, le montant prévisionnel des investissements est estimé à 744 600.00 euros.

En ce qui concerne le Centre Communal d'Action Sociale :

Compte Administratif 2019 CCAS	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019	7 249.21 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019	7 907.84 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2019	658.63 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019	600.00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2019	430.00 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2019	170.00 €
RESULTAT 2019	488.63 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR	1 400.66 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2019	658.63 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	2 059.29 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT ANTERIEUR	1 150.00 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2019	170.00 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CUMULE	980.00 €
RESULTAT DE CLOTURE	3 039.29 €

II. RESSOURCES HUMAINES :

Un dossier de saisine sera déposé auprès du Centre de Gestion de l'Isère concernant le Compte Epargne Temps (CET).

Le CET est ouvert à la demande de l'agent. Il permet d'accumuler des droits à congés rémunérés.

Une délibération sera prise après avoir saisi le comité technique.

III. URBANISME ET PATRIMOINE :

1 Déclaration d'Intention d'Aliéner :

Parcelle bâtie : Section AC 12 d'une superficie de 607 m² située 200 Rue Champ Renard 38730 Val-de-Virieu appartenant à M. HADJI-THOMAS Philippe au profit de M. JOURNAL Hervé domicilié à Pommier de Beaurepaire. DIA déposée par Me BAUD Charles et CHABERT-CHIRPAZ Anne Notaires à Les Abrets-en-Dauphiné.

Prix de vente : 130 000.00 euros.

La commune de Val-de-Virieu ne souhaite pas exercer son droit de préemption pour cette DIA.

3 Déclarations Préalables :

*Dossier déposé le 18 janvier 2020 par Géo Consult - Géomètre expert, pour le compte de M. et Mme TRIPIER Gilbert 80 Place de la Guinguette – Le Piardet – Panissage 38730 Val-de-Virieu, concernant la création d'un lot de terrain à bâtir d'une superficie de 1 056 m² en vue de construction sur la partie constructible en zones UB et UBa, parcelle B 597p et B 598. L'accès au terrain en vue de la construction se fera à partir de l'accès existant situé sur la future parcelle B 597p. Parcelle B 597 (3 566 m²) située en zones UB (1 172 m²) ; UBa (457 m²) ; N (1936 m²) et parcelle B 598 (61 m²) située en zone UBa au PLU.

*Dossier déposé le 7 février 2020 par Agate - Géomètre expert, pour le compte de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné pour un terrain de la Zone Artisanale Mas de Perrière 38730 Val-de-Virieu, concernant une division en vue de construire (MV Paysages et constructions). Parcelles AD 249p et AD 258 surface totale détachée en vue de la construction : 1 809 m². Parcelles situées en zones Ui au PLU, hors périmètre du Château.

*Dossier déposé le 12 février 2020 par M. GACHET Andy 651 Chemin de Layat 38730 Val-de-Virieu, concernant le remplacement d'une porte par une fenêtre de petite taille (80 cm x 60 cm) posée sur un muret, fenêtre en PVC blanc, volets en bois. Parcelle A 0002 située en zones A et Uh au PLU, hors périmètre du Château.

Un avis favorable est donné pour ces Déclarations Préalables.

1 Certificat d'Urbanisme opérationnel :

Dossier déposé par Mme DURAND Sylvie domiciliée 745 Route des 4 vents – Panissage 38730 Val-de-Virieu. Parcelles B 353 ; 354 ; 355 ; 690 ; 692 et 352 d'une superficie de 4 912 m² situées Route de Chardenouse – Panissage 38730 Val-de-Virieu concernant la construction d'une maison d'habitation sur les parcelles B 355 (913 m² en zone UBb et 1 555 m² en zone A) et B 692 (140 m² en zone UBb et 50 m² en zone A).

Un avis favorable est donné pour ce Certificat d'Urbanisme.

2 Permis de Construire :

*Dossier déposé par les Etablissements DANTHON Frères SAS, Mme BRUYERE Elisabeth 1500 Chemin du Contour 38260 LE MOTTIER, le 3 Février 2020. Parcelles AD 248 et 257 d'une superficie de 1 200 m². Parcelles situées en zone Ui, hors périmètre du château. Parcelles permettant l'accès au bâtiment. Le projet concerne la construction d'un bâtiment d'activité professionnel d'une surface d'emprise au sol de 1 300 m² destiné à de la vente de matériaux du bâtiment et stockage. Surfaces créées : commerce : 393.50 m² et entrepôt : 847.50 m². Cette construction aura lieu sur la commune de Chélieu (parcelle C 322 : 4 725 m²).

* Dossier déposé par M. VEYRON Jimmy domicilié 20 Passage du Haut-Bourg 38730 Val-de-Virieu, le 15 Février 2020. Parcelles AB 494 et 166 d'une superficie de 1 134 m², situées Rue du Château 38730 Val-de-Virieu, concernant la construction d'une maison individuelle en ossature bois. Surface créée : 86.24 m². La maison sera de volume rectangle simple, sur un seul niveau avec une toiture deux pans. Les tuiles seront en terre cuite rouge vieilli type ALPHA 10. La façade sera recouverte d'un bardage bois vertical naturel non traité. Les menuiseries seront en PVC blanc avec un double vitrage et volets roulants intégrés. Parcelles situées en zone Uc, dans le périmètre du Château.

Après avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes : Dans un souci de respect des caractéristiques du bâti traditionnel local et pour une bonne intégration au paysage entourant le château, il faudra prévoir les huisseries et volets de teinte neutre locale (gris clair, marron). Le blanc n'est pas une teinte traditionnelle et c'est une teinte salissante et ayant un fort impact dans le paysage. Les débords de toit seront en bois. Les chéneaux et descentes d'eaux pluviales seront en zinc.

M. VEYRON a fait une étude de sol. Le puits perdu est remplacé par une cuve tampon pour eau de pluie suivie d'une noue paysagère.

Un avis favorable est donné pour ces Permis de Construire.

IV. VOIRIE ET RESEAUX :

M. Henri RIVIERE annonce les travaux en cours ou à réaliser :

- Il reste quelques travaux à terminer : Impasse de la Corderie, Chûbins.
- Une réunion de la commission voirie et réseaux sera programmée par la prochaine équipe municipale.
- Rue Carnot : le remplacement du passage surélevé est prévu l'an prochain. Il faudra prévoir de sécuriser l'endroit avant les travaux.
- Panneau détecteur de vitesse : il a été placé à l'entrée de la Rue de Barbenière. Il sera ensuite déplacé à Planchartier.
- Ruisseau de Vaugelas : une étude réalisée par le RTM (Restauration des terrains en montagne) et le SMABB (Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre) a montré que certains aménagements restent à faire. Le gros œuvre est en bon état. Vers la roue à augets, un mur sera à prévoir vers l'entonnement. Ces travaux seront à la charge de la commune.
- Travaux Murinais : le branchement des candélabres sera effectif courant mars. L'éclairage ne fonctionnera pas de 23h à 6h du matin.

DELIBERATION N°2020 05 : APPROBATION CONVENTION RELATIVE AUX CONDITIONS D'UTILISATION ET DE MISE A DISPOSITION DE L'APPLICATION INFORMATIQUE PARTAGEE DE GESTION DE LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECISERE) :

Le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'incendie (RDDECI) fixé par l'arrêté préfectoral n°38-2018-07-16-006 en date du 16 juillet 2018 précise au chapitre 11 que les échanges d'informations entre les acteurs de la DECI s'opéreront par l'intermédiaire d'une application informatique partagée (DECISère), administrée par le SDIS.

Cette application permettra de consulter le parc des points d'eau incendie (PEI) ; de connaître leur état opérationnel ; de saisir leur contrôle technique et de prendre connaissance des résultats des reconnaissances opérationnelles réalisées par les sapeurs-pompiers.

Une convention relative aux conditions d'utilisation et de mise à disposition de l'application informatique partagée de gestion de la défense extérieure contre l'incendie (DECISère) a été reçue du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Isère, dont le siège est situé au 24 Rue René Camphin – BP 68 – 38602 FONTAINE CEDEX.

La convention est valable pour une durée d'un an. Au-delà de cette échéance, la convention sera renouvelée par tacite reconduction et par période d'un an, chaque partie pouvant y mettre fin à tout moment sous réserve d'observer un préavis de deux mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- d'approuver la convention relative aux conditions d'utilisation et de mise à disposition de l'application informatique partagée de gestion de la défense extérieure contre l'incendie (DECISère) ;
- d'accepter les termes de la convention ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention en deux exemplaires et à les retourner au SDIS par voie postale.

=====

Arrivée de Mme Marie-Agnès Tournon.

DELIBERATION N°2020 06 : RETRAIT DU GROUPEMENT D'ACHAT POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE DES SITES DE – 36KVA :

Vu la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;

Vu la convention constitutive du groupement de commande adoptée le 15 Septembre 2014 par Territoire d'Energie Isère (TE38), anciennement le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) ;

CONSIDERANT que les entités qui emploient 10 personnes ou plus, ou dont le chiffre d'affaires, les recettes et le total de bilan annuel excèdent 2 millions d'euros ne seront plus éligibles au tarif réglementé de vente d'électricité pour leurs sites dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36kVA, à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

CONSIDERANT que le cas échéant, les contrats d'électricité au tarif réglementé prendront fin automatiquement au 31 décembre 2020 et que lesdits sites seront basculés automatiquement en offre de marché auprès du fournisseur actuel ;

CONSIDERANT que notre collectivité est adhérente au groupement de commande porté par TE38 portant sur la fourniture d'électricité pour l'ensemble de ses sites en tarif de marché ;

CONSIDERANT que TE38 s'apprête à lancer un appel d'offres pour couvrir les éventuels nouveaux besoins de ses membres ; soit la fourniture au tarif de marché des sites inférieurs à moins de 36 kVA ;

CONSIDERANT, a contrario, que les entités légales employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le bilan annuel est inférieur à 2 millions d'euros gardent la possibilité de conserver le tarif réglementé de vente ;

CONSIDERANT que notre collectivité bénéficie de cette dérogation et souhaite continuer à bénéficier des tarifs réglementés de vente d'électricité pour ses sites dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36kVA ;

CONSIDERANT qu'il appartient à notre collectivité de faire les démarches auprès du fournisseur actuel en attestant du respect des critères d'éligibilité au tarif réglementé de vente ;

CONSIDERANT qu'il appartient également à notre collectivité de se manifester auprès de TE38, en tant que coordonnateur du groupement de commande, pour sortir du groupement de commande exclusivement pour la fourniture d'électricité des sites bénéficiant encore du tarif réglementé de vente ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

-de continuer à bénéficier des tarifs réglementés de vente, conformément à la loi du 8 novembre 2019, pour la fourniture d'électricité des sites dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 Kva ;

-d'attester du respect des critères d'éligibilité au tarif réglementé de vente auprès du fournisseur actuel ;

- de sortir du groupement de commande, coordonné par TE38, pour la fourniture d'électricité desdits sites ;
- de prendre acte du fait que la collectivité reste membre du groupement de commande porté par TE38 pour la fourniture de ses autres sites.

=====

DELIBERATION N°2020 07 : ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT PUBLIC ELECTRICITE TERRITOIRE D'ENERGIE ISERE :

Vu la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;

Vu la convention constitutive du groupement de commande adoptée le 15 Septembre 2014 par Territoire d'Energie Isère (TE38), anciennement le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) ;

CONSIDERANT que TE38 propose à la commune de Val-de-Virieu d'adhérer au groupement de commande pour la passation de l'accord cadre de fourniture et d'acheminement d'électricité et de services associés, afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, et de permettre d'optimiser les prix des prestations.

CONSIDERANT les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour une durée indéterminée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- d'autoriser l'adhésion de la commune de Val-de-Virieu au groupement de commande formé par TE38 pour la fourniture d'électricité et services associés ;
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour la fourniture d'électricité et de services associés ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement telle que jointe à la présente délibération ;
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commande pour le compte de la commune de Val-de-Virieu et ce sans distinction de procédures ou de montants, lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaires à l'exécution de ce groupement de commandes.

=====

DELIBERATION N°2020 08 : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA RENOVATION DES DEUX COURTS DE TENNIS :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation des deux courts de tennis.

Une consultation a été lancée en collaboration avec la Fédération Française de Tennis. Quatre prestataires ont présenté une offre de marché pour ces travaux : LAQUET TENNIS de Lapeyrouse-Mornay ; France REALISATION de Bregnier-Cordon ; BALLEES NEUVES de Jarrie et LES TENNIS DANIEL ROUX de La Frette.

Monsieur le Maire explique qu'après consultation des offres, il est demandé aux quatre entreprises de revoir leur proposition pour la rénovation en béton poreux.

Après examen approfondi des offres, il s'avère que celle présentée par l'entreprise LAQUET TENNIS est la plus conforme aux attentes de la commission d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de :

-**RETENIR** la proposition de l'entreprise LAQUET TENNIS sis au 643 Route de Beaurepaire 26210 LAPEYROUSE-MORNAY pour un montant total de 61 444 € HT.

-**AUTORISE** le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires pour la réalisation du marché.

-**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

=====

Arrivée de Mme Marion COQUILLE.

DELIBERATION N°2020 09 : VENTE DE DEUX DISPOSITIFS RALENTISSEURS TYPE « COUSSINS BERLINOIS » A LA COMMUNE DE LA BATIE MONTGASCON :

La commune de Val-de-Virieu possède deux dispositifs ralentisseurs de type « coussins berlinois » d'occasion, dont elle n'a plus l'utilité.

Monsieur le Maire propose de les vendre à la commune de La Bâtie-Montgascon qui en a fait la demande afin de réduire la vitesse des véhicules.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-**EMET** un avis favorable à cette vente ;

-**FIXE** le montant de la vente à 1 350.00 euros TTC pour les deux ralentisseurs de type « coussins berlinois » ;

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

=====

V. TRAVAUX BATIMENTS :

M. Gilles BREDA informe le conseil municipal des travaux en cours ou à réaliser :

-Futur magasin Proxi : les employés communaux auront fini la démolition à la fin de la semaine. Début mars, le maçon et le plaquiste vont commencer les travaux. Le budget devrait être respecté puisque les devis ne dépassent pas 160 000.00 euros. L'ouverture du magasin est prévue début juillet.

-Badges ouvertures de portes : la mairie en est équipée, il reste la salle du peuple.

-Appartement au 31 Rue de Barbenière, 2^{ème} étage : le plaquiste termine prochainement. Les travaux de peinture suivront.

Il restera un appartement à Panissage à rafraîchir et ainsi tous les appartements locatifs auront été rénovés. Les revenus locatifs sont de l'ordre de 120 000.00 euros.

DELIBERATION N°2020 10 : BAIL APPARTEMENT DUPLEX 31 RUE DE BARBENIERE AU 1ER FEVRIER 2020 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'appartement, type duplex, situé aux 1er et 2ème étages du bâtiment communal 31 Rue de Barbenière qu'occupait Mme CHEVALLET Ginette est disponible.

Cet appartement d'environ 45 m² est composé au 1er étage de : WC, salle de bains, buanderie et pièce de vie (kitchenette) et au 2ème étage de deux chambres.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a reçu en mairie la demande de M. Mme MONNET Pierre. Le loyer mensuel sera de 400.00 euros.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'annulation de la clause de révision annuelle des loyers de la commune : locaux artisanaux et commerciaux, garages et appartements, à compter du 1er Janvier 2015.

Le Conseil Municipal, après étude et délibérations, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire :

***DECIDE** de louer cet appartement à M. Mme MONNET Pierre, pour une durée de trois mois renouvelable, à compter du 1er Février 2020, moyennant un loyer mensuel de 400.00 € (quatre cent Euros), sans clause de révision annuelle des loyers.

***DONNE** tous pouvoirs au Maire pour signer le bail à intervenir entre la commune de Val-de-Virieu et M. Mme MONNET Pierre, et toutes pièces relatives à ce dossier.

=====

VI. CULTURE ET PATRIMOINE :

Culture : Mme Marie-Agnès TOURNON :

-Petites Noces de Figaro – Les musiciens du Louvre, spectacle qui a eu lieu vendredi 21 Février à la salle du peuple : vraie réussite, les gens étaient satisfaits.

-Ciné Val-de-Virieu qui a eu lieu dimanche 23 Février 2020 à 17 heures, salle du peuple : Mademoiselle de Joncquières : film apprécié par tous.

-Ciné jeunesse : mercredi 4 Mars 2020 à 15 heures, salle du peuple : Aïlo, une odysée en Laponie.

-Ciné jeunesse : jeudi 5 Mars 2020 à 15 heures, salle du peuple : Oscar et le monde des chats.

-Ciné Val-de-Virieu : dimanche 29 mars 2020, à 17 heures, salle du peuple : Green book

DELIBERATION N°2020 11 : APPROBATION CONTRAT D'ENGAGEMENT ET INSTAURATION DES TARIFS D'ENTREE POUR LE THE DANSANT DU 1^{ER} MARS 2020 :

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des manifestations organisées par la Commission Culturelle Communale, il a reçu de Monsieur CERALDI Dominique, "DOMI-SHOW", Chef d'Orchestre, un contrat d'engagement pour le thé dansant qui aura lieu à la Salle des Fêtes de Panissage, le Dimanche 1^{er} Mars 2020, à partir de 14 heures.

Le coût de cette animation est de 700 Euros TTC.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce contrat d'engagement pour cette animation établi en double exemplaire, est à approuver et à signer, et qu'il convient d'instaurer les tarifs d'entrées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire :

- APPROUVE** le contrat d'engagement pour le thé dansant qui aura lieu le Dimanche 1^{er} Mars 2020, à partir de 14 heures, à la Salle des Fêtes de Panissage ;
- AUTORISE** le Maire à signer ledit contrat et à retourner les deux exemplaires à Monsieur CERALDI Dominique "DOMI-SHOW" dont l'adresse est : 135 Chemin des Vernes à 38250 LANS EN VERCORS;
- FIXE** les tarifs d'entrée à 10.00 € pour les adultes et gratuit pour les jeunes jusqu'à 18 ans ;
- INDIQUE** que tous les frais relatifs à ce spectacle sont prévus à l'article 6232 du Budget Primitif 2020.

=====

Patrimoine : une réunion est prévue le 2 mars 2020 avec le Conseil Départemental pour le suivi de la demande de subvention concernant les croix de Lorraine.

VII. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS OU REUNIONS :

***Vie associative, animations et halle des sports** : M. Gilles PONCHON :

-Téléthon 2020 : il aura lieu à Panissage le 21 novembre. M. Gilles PONCHON a souhaité se retirer de l'organisation. Des remerciements lui ont été adressés pour son implication pendant de nombreuses années au service de cette association.

-Les panneaux d'affichage pour les associations sont livrés. Les employés communaux devront réaliser des plots afin de les placer : Rue de Barbenière (feux tricolores), Route de Vaugelas (proximité du lavoir), Rue de la Gare (passage à niveau). Un règlement sera à prévoir.

-Course de la Résistance - Trail du 8 mai : départ à 9h15 dans la cour du Château. La commune mettra à disposition du matériel : tables, chaises... quelques bénévoles seront présents. Une gerbe sera à prévoir pour la cérémonie au Château.

***Communication** : M. Pascal GREAUME :

-Le p'tit journal n°4 est en préparation : distribution 2^{ème} semaine de mars.

-Illiwap : la commune teste l'application pendant trente jours. Le téléchargement est gratuit.

***Environnement, aménagement et fleurissement** : Mme Florence BARBIER

-Nettoyage printemps prévu samedi 28 mars à 9h auparking du Moulin. Un casse-croûte sera offert en fin de matinée vers 11 heures sous le préau de l'ancienne mairie de Panissage. Une invitation sera à envoyer à l'Aventurine et aux élèves du SIVU.

-Matériel de désherbage et binettes électriques : les élus ont apprécié la démonstration et projettent un achat pour l'entretien des allées et des cimetières. Une subvention à hauteur de 80 % par l'agence de l'eau est possible.

-Jeux de boules : des devis sont attendus pour de l'enrobé et du sable par-dessus.

***Education, jeunesse** : M. Gilles BOURDIER

SIVU :

-Conseil d'école : le 14 février. Le projet musique financé par les VDD fut très apprécié.

-Diverses sorties : piscine, biathlon... Le cross est prévu mardi 14 avril au stade avec les écoles de Chélieu et Le Passage.

-Résistance en chemin : mardi 26 mai avec la classe de CM2.

-Effectif : Rentrée de septembre 2019 : 139 enfants ; 17 CM2 partiront au collège ; 15 enfants sont inscrits pour la rentrée de septembre 2020 ; 7 enfants nés en 2017 ne sont pas encore inscrits. Pas de fermeture de classe de prévue.

-PPMS (Plan Particulier pour la Mise en Sécurité) : une 3^{ème} alarme est nécessaire pour les risques intrusion-attentats. Une recherche est en cours pour trouver une solution satisfaisante.

-Réunion CISP (Centre Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) le 18 février pour les parents et le 20 février avec les enfants. Très bonne intervention organisée par les VDD.

-Budget : selon les recommandations du bureau d'études KALEO, une chaudière à granulés est prévue. Des travaux sont à entreprendre : réaménagement de la cuisine, isolation des combles, reprise de l'enrobé dans la cour, plantation d'arbres devant la cantine. La pose de volets roulants est prévue pendant les vacances d'avril et d'été.

Dans l'ensemble, le bâtiment est très bien entretenu par le personnel.

***Tourisme : Mme Charlette MULLER**

Compte rendu de la commission du 11/02/2020 « Sport Culture et Tourisme » des VDD : dernière commission avant les élections municipales (6 participants).

Sport: casse d'un filtre dans le petit bassin de la piscine de La Tour du Pin qui a engendré une fermeture du 30 janvier au 05 février inclus + problème de chlore et de billes de verre dans le bassin. Annulation : 10h pour les clubs, 6 séances pour les scolaires.

Surconsommation : 457 m3, 100 heures pour la remise en état par les agents.

Report d'activité ultérieurement.

Le 28/03 nuit de l'eau au profit de l'UNICEF de 18h à 22h.

Culture: ouverture de la saison 2020 pour le cinéma de plein air.

Médiathèque de Pont-de-Beauvoisin : acquisition d'un terrain de 3246 m2 pour 1'euro symbolique et modification pour le financement de 320 000 euros d'où impact sur la date d'ouverture repoussée à 2021.

Samedi 4 juillet : journée culturelle, trois espaces de vie sociaux : Pont-de-Beauvoisin, Les Abrets-en-Dauphiné et La Tour-Du-Pin. Leurs missions principales sont orientées sur le fait de créer du lien, de rompre l'isolement et de permettre à tous les habitants du territoire un accès à la culture et aux loisirs.

Musée de la Galoche : 900 personnes ont déjà réservé pour l'année 2020.

VIII. QUESTIONS DIVERSES :

-Tour de garde pour les élections municipales du 15 mars 2020.

Bureau de vote n°1 (centralisateur) : Salle du Peuple de 38730 Val-de-Virieu

De 8h00 à 10h30	De 10h30 à 13h00	De 13h00 à 15h30	De 15h30 à 18h00
M. Gilles BREDA	M. Gilles BOURDIER	M. Henri RIVIERE	Mme Marie-Agnès TOURNON
Mme Martine LODI	Mme Dominique GUTTIN	M. Michel MOREL	M. Thierry COHEN
Mme Elisabeth VANOLI	M. Gilles PONCHON	M. Franck AIME	M. Michel MOREL

Bureau de vote n°2 : Ex-mairie de Panissage 38730 Val-de-Virieu

De 8h00 à 10h30	De 10h30 à 13h00	De 13h00 à 15h30	De 15h30 à 18h00
M. Daniel RABATEL	Mme Florence BARBIER	M. Pascal GREAUME	Mme Françoise GAUTHIER
M. Julien GENTIL	M. Thierry COHEN	M. Daniel RABATEL	Mme Charlette MULLER
Mme Marion COQUILLE	Mme Nathalie COLOMB	M. Jean-Claude VITTOZ	M. Sébastien ESMIOL

-Prochaine Assemblée Générale de la CUMA de la Bourbre, le jeudi 5 mars 2020 à 9h30, Salle des Mariages de Val-de-Virieu : Monsieur Henri RIVIERE sera présent.

-Magasin Spar : Réouverture dès que des salariés gérants seront trouvés.

-Réunion des commerçants :

Monsieur le Maire délégué souhaite apporter quelques précisions sur des informations qui circulent dans notre commune. Nous élus, nous n'avons pas tous les pouvoirs pour conserver ou dynamiser le commerce local.

Nous ne sommes pas responsables des fermetures de magasin sur notre commune. Notre rôle est d'apporter des solutions matérielles et d'accompagner les professionnels dans leurs démarches pour bénéficier d'aides. La compétence économique revient à la Cté de communes des Vals du Dauphiné. Des réunions de sensibilisation ont été organisées par les Vals du Dauphiné auprès des artisans et commerçants. La Cté peut aider les commerçants, les artisans et les entreprises dans leurs projets d'investissement. De nombreux professionnels dans notre vallée ont été aidés par les VDD, le FISAC Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (quelques exemples, Bigallet, Garage Gros, La Guinguette... et des dossiers qui sont en cours, le modelage Magnin et M. et Mme CALLOUD pour le magasin Proxi). Avec Monsieur le Maire nous participons à la commission économie régulièrement et soutenons tous les projets situés sur notre commune. Notre village et nos commerces ne se meurent pas, c'est à nous tous à les faire vivre et nous comptons sur vous.

Une réunion est organisée par l'union commerciale VAL VIRIEU le mercredi 4 mars à 20h à la salle des mariages avec les élus et les candidats au conseil municipal.

Fin de la séance : 21h40